



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

### Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA)

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ  
N°CC2026-092

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	106
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	5
Votants	111
Secrétaire de séance : Alain CAPÉLAN	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

#### Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux)

; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMEN (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

**Pouvoir(s) :**

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce, à titre obligatoire, la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La compétence relative au traitement des déchets a été transférée au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA), qui appartient à la catégorie des syndicats mixtes fermés.

Conformément à l'article L.5711-1 du CGCT, les syndicats mixtes fermés sont constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale. Ils constituent un outil de coopération permettant aux communes et aux EPCI membres d'exercer en commun certaines compétences, de mutualiser leurs moyens et d'assurer la gestion coordonnée de services publics d'intérêt local.

Les syndicats mixtes fermés à vocation multiple sont administrés par un Comité syndical composé de délégués désignés par ses membres, dans les conditions prévues par l'article L.5711-1 du CGCT.

A ce titre, l'article 5 des statuts du SITREVA prévoit la représentation de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du comité syndical sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants. Chaque membre dispose d'autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

Conformément à l'article L.5711-1 du CGCT, les délégués de la Communauté d'agglomération peuvent être l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Concernant les modalités de désignation, les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour. Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il convient de désigner les 12 représentants titulaires et 12 suppléants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA).

*Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L. 2122-7, L5711-1, L. 5211-7 et L.5211-1, Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,*

*Vu les statuts du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (16 contre, 8 abstentions, 5 n'ont pas pris part au vote) :**

**ARTICLE 1 : CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets, après appel de candidatures :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christian ALBERT (SAULNIERES)	Stéphane LANTZ (BREZOLLES)
Joel TRAPATEAU (VERNOUILLET)	Ali AHSAINI (VERNOUILLET)
Denis CHERON (MONTREUIL)	Florence ARCHAMBAUDIÈRE (DREUX)
Sabine FRETEY (DREUX)	Patrick HOUVET (CHARPONT)
Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT)	Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY)
Glenn PRATS (MEZIERES-EN-DROUVAIS)	Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY)
Jérôme DEPONDY (MARCHEZAIS)	Ratko KLISURA (DREUX)
Christophe LE DORVEN (DREUX)	Denis HERMET (EZY-SUR-EURE)
Céline MILLET (CHATEAUNEUF-EN-THIMERAIS)	Philippe RIVE (DREUX)
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS)	Samir ZIDOUNI (SAINT-REMY-SUR-AVRE)
Nelson FONSECA (DREUX)	Chantal BREUX (NONANCOURT)
Pierre SANIER (BU)	André HOMPS (DREUX)

**ARTICLE 2 : DÉSIGNE EN CONSÉQUENCE** les élus appelés à siéger au sein du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets, comme indiqué ci-dessus ;

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations au Président du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Dreux, le 29 AVR. 2026



Secrétaire de séance  
Alain CAPÉLAN